

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2025-43**

**DEPARTEMENT**

Haute-Garonne

**ARRONDISSEMENT**

TOULOUSE

**COMMUNE**

SAINT-GENIÈS BELLEVUE

de la Commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq et le 29 septembre à 16 heures 00 minute, le conseil municipal de la Commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 23 septembre 2025, sous la présidence de Mme Sophie LAY, Maire.

Étaient présents : M. Pierre ARTIGUE, Mme Marie-Blandine GAILLARD, M. Charles de LASSUS SAINT-GENIES, Mme Fabienne MAURICE, M. Henri-Jacques MORILLON, M. Patrick OTAL, Mme Sophie PERTUISET, M. Jean-Louis ROUCH, Mme Christiane TOMAS.

Étaient absents et représentés : M. Mathieu AUXIETRE par Mme Sophie LAY.

Était absent : M. Yann PEDRONO.

M. Henri-Jacques MORILLON a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Tarifs de bornes de recharge pour véhicules électriques – Espace du belvédère**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'articles L2224-37 qui permet aux communes de créer, entretenir et exploiter des bornes de recharge de véhicules électriques ;

**Considérant** la création de deux bornes de recharge de véhicules électriques sur le parking de l'espace du belvédère ;

**Considérant** la nécessité de rationaliser l'utilisation de ces équipements par les usagers et ainsi créer une rotation ;

**Considérant** la nécessité d'encourager les habitants à utiliser ces bornes et à s'équiper de véhicules électriques.

Madame le maire **EXPLIQUE** que la mise à disposition de bornes de recharge nécessite de définir le tarif afin couvrir les dépenses engagées par la Commune. En effet, les dépenses prévisionnelles à sa charge sont :

- Contrat d'installation, maintenance et exploitation de la borne (contrat sur 3 ans) : 576€TTC par an ;
- Coût du KWh sur un point de livraison à 18KVA (1 borne à 11KVA + 1 borne à 7KVA) : actuellement estimé chez Engie à 0,35€ comprenant l'énergie (0,09€/kW), les frais d'acheminement et les taxes.

Afin d'encourager les habitants de la Commune à utiliser ces bornes, un tarif préférentiel leur est proposé.

Pour profiter de ce tarif, les habitants devront se munir d'un badge nominatif disponible en mairie et renouvelable chaque année. Un justificatif de domicile sera demandé afin de justifier d'une résidence effective sur la Commune :

- Achat du badge : 15,00€
- Renouvellement annuel : 10,00€

Après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE** d'approuver les tarifs de recharge suivants :

Puissance du point de recharge	Tarif au kWh <u>Extérieurs</u>	Tarif au kWh <u>Habitants de la commune avec badge</u>	Frais temps d'utilisation par minute (Applicable après une période de recharge de 2 heures)
7 kWh	0,45€	0,35€	0,05€
11 kWh	0,50€	0,40€	0,04€

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme

Le Maire  
Sophie LAY

Membres en exercice	12
Membres présents	10
Suffrages exprimés	11
Pour	11 dont 01 procuration
Contre	00
Abstention	00

